

Mise en ligne : 26 mars 2014.
Dernière modification : 1^{er} décembre 2023.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ DES PLANTATIONS D'ASSUKU (1909), puis SOCIÉTÉ AGRICOLE DU GABON (1913)



[Coll. Serge Volper](#)

SOCIÉTÉ DES PLANTATIONS D'ASSUKU (1909),
Société anonyme au capital de cinq cent mille fr.
divisé en 5.000 actions de cent fr. chacune
Statuts déposés chez M^e Brault, notaire à Saint-Ouen (Seine)

ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée

Un administrateur (à gauche) :

Un administrateur (à droite) :

Paris, le 1^{er} mai 1909

Association d'imprimeurs 5, rue Clauzel, Paris

Plantations d'Assuku
(Les Archives commerciales de la France, 1^{er} mai 1909)

Paris. — Formation. — Société anonyme dite : Société des PLANTATIONS D'ASSUKU GABON (Congo français), 8, Joubert. — 50 ans. — 500.000 fr. — 15 mars 1909 — *Gazette des Tribunaux*.

Plantations d'Assuku
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 15 juin 1909)

Appel des trois derniers quarts. Versements dans le délai de 6 mois à compter de ce jour au siège social, 8, rue Joubert, Paris. Les souscripteurs ont la faculté de se libérer immédiatement par anticipation. — *Gazette des Tribunaux*, 7 juin 1909.

(*Les Archives commerciales de la France*, 13 mai 1911)

Paris. — Modifications aux statuts — Société des PLANTATIONS D'ASSUKU GABON (Afrique équatoriale française), 94, St-Lazare. — 18 mars 1911. — *Gazette des Tribunaux*.

(*Les Archives commerciales de la France*, 30 juillet 1913)

Paris. — Modifications aux statuts. — Soc. anon. dite : Soc. des PLANTATIONS D'ASSUKU (Gabon Congo Français), 94, St-Lazare. La dénomination devient Société agricole du Gabon (Plantations d'Assuku et Stéphan Réunies). — Capital fixé à 900.000 fr. — 10 juil. 1913. — *Gazette du Palais* (Pub. du 24 juil.).

MODIFICATIONS
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 17 décembre 1913)

Société agricole du Gabon. — Transfèrement du siège social. Précédemment, 94, rue Saint-Lazare ; actuellement, 43, rue d'Enghien. — *Gazette des Tribunaux*, 15 décembre 1913.

CONVOICATIONS EN ASSEMBLÉES GÉNÉRALES
19 janvier 1914
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 19 janvier 1914)

Sté des Plantations d'Assuku, Gabon (Afrique Equatoriale Française) —
Sté Agricole du Gabon (Plantations Assuku et Stéphan réunies) (Anciennes Plantations d'Assuku)

AU GABON
Une tournée du gouverneur Guyon

(*Les Annales coloniales*, 8 avril 1916)

[...] Se rendant d'abord à Chinchoua, chef-lieu d'une subdivision de l'Estuaire, le Gouverneur visita les plantations de cacao, café, vanille de Donghila (mission catholique) de M. Besse et de M. Vecten, dans la Rogolié, de M. de Bruchard, à Chinchoua, et celles, créées sur les indications de l'Administrateur de la Colonie, pour plusieurs villages indigènes. [...]

Le gouverneur visita la belle palmeraie aménagée que la Société agricole du Gabon possède à Luna, puis il se rendit dans la Bokoué, à N'Zogomitang, où cette très intéressante entreprise possède une belle plantation de funtunia. [...]

Le gouverneur se rendit, le 10, à la plantation d'Assuku — Société agricole du Gabon — qu'il visita sous la conduite de M. Vecten, et constata les importants efforts déployés dans cette intéressante entreprise.

Le gouverneur quitta Kango pour gagner Foulabifoum, et, de là, par voie de terre, Agonenzork, où se trouve une autre vaste cacaoyère de la Société agricole du Gabon. Il y fut accueilli par le directeur, M. Stephan, qui lui montra en détail les beaux travaux effectués par la Société. [...]

Société agricole du Gabon
(*Le Courrier colonial*, 21 octobre 1921)

Cette société convoquerait prochainement ses actionnaires en assemblée générale extraordinaire pour étudier les mesures à prendre en vue d'une réorganisation financière.

AEC 1922-281 — Sté agricole du Gabon (Plantations Assuku et Stéphan réunies), 76, boulevard Haussmann, PARIS (8^e)
Société en formation.

(*La Journée industrielle*, 20 janvier 1924)

Société Agricole du Gabon-Plantations Assuku et Stephan Reunies. — Ass. ord et extr. 20 janvier, 76, boulevard Haussmann, Paris. Examen de la situation.

RACHAT PAR LA [COMPAGNIE FRANÇAISE DE KONG](#)

(*La Journée industrielle*, 23 octobre 1926)
(*Les Archives commerciales de la France*, 26 octobre 1926)

Paris. — Modification. — Soc. AGRICOLE du GABON, Plantations d'Assuku et Stéphan Réunies, 77, b. Haussmann. — Transfert du siège 6, Marignan. — 8 oct. 1926. — *Gazette du Palais*.

Bulletin des Annonces légales obligatoires du lundi 28 mars 1927
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 28 mars 1927)

Société agricole du Gabon. — Émission de 21.000 actions, portant le capital à 3 millions de francs.

1927 (avril) : capital porté de 900.000 fr. à 3,5 millions.

Hors cote et valeurs nouvelles
Et voici l'Agricole du Gabon
(*Le Journal des finances*, 2 juin 1927)

C'est une des dernières venues du marché hors cote. Il s'agit d'une petite affaire qui cultive, quelque part en Afrique, un peu de tout en général et pas grand-chose en particulier. Le capital, à l'origine de 900.000 fr., a été porté récemment — sur le papier — à 3 millions par la création de 21.000 actions nouvelles de 100 francs. Le bilan au 30 juin était catastrophique : à l'actif, 7.000 francs de caisse, 175.000 francs de stocks ; au passif 434.000 fr. de crédateurs. Pour corser le tableau : 300.000 francs de pertes. Or, si l'on en croit la notice parue le 28 mai au *Bulletin*, l'Agricole du Gabon est dans le groupe colonial une doyenne : sa fondation remonterait à l'année 1909. Il est temps, pour elle, évidemment de faire une fin.

(*Les Archives commerciales de la France*, 8 juillet 1927)

PARIS. — Modification. — Soc. AGRICOLE du GABON (Plantations d'Assuku et Stephan réunies), 6. Marignan. — La dénomination devient Soc. AGRICOLE du GABON. — Capital porté de 900.000 fr. à 3.000.000 fr. — 6 mai 1927. — *Petites Affiches*.

NOTES ET VALEURS DU JOUR
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 19 juillet 1927)

Après la Société des Plantations Réunies de l'Ouest Africain, c'est au tour de la Société Agricole du Gabon de passer sous le contrôle de la Compagnie française de Kong.

Bien équipée et bien placée, à proximité d'un centre important, si l'Agricole du Gabon n'a pu, jusqu'à présent, donner sa mesure, c'est uniquement par manque d'appui financier. L'intervention du Kong est donc, pour elle, un heureux événement. Soutenue par ce groupe puissant, elle va enfin pouvoir prendre son essor et donner les résultats qu'on est en droit d'attendre d'elle. [...]

SOCIÉTÉ AGRICOLE DU GABON
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 14 décembre 1927)

Les comptes de la Société agricole du Gabon pour l'exercice au 30 juin 1927 qui seront présentés à l'assemblée du 29 décembre accusent un bénéfice net de 82.655 fr. contre une perte de 299.046 fr. en 1925-1926.

SOCIÉTÉ AGRICOLE DU GABON
Augmentation de capital réservée à la
Société des plantations réunies de l'Ouest-Africain (PROA)
et à MM. René Labat et Yves Sterlin
(*Le Journal des débats*, 22 mars 1928)

Réunis en assemblée ordinaire le 20 mars 1928, les actionnaires ont approuvé le bilan de l'exercice 1926-27, faisant ressortir un solde bénéficiaire de 82.655 fr. 49, qui a été reporté à nouveau.

Le rapport du conseil indique que l'exercice 1926-27 comportait la liquidation du passé et la mise en route du nouveau programme d'exploitation. Les différentes exploitations de la société démontrent des progressions dans les résultats. D'autre part, elle a absorbé dans des conditions favorables l'entreprise forestière du Gabon, appartenant à MM. Labat et Sterlin.

Sans donner de précisions sur les résultats de l'exercice en cours, le rapport du conseil déclare qu'ils s'annoncent comme devant faire apparaître un bénéfice intéressant.

L'activité de la société se manifestant exclusivement au Gabon, l'assemblée a décidé de transférer le siège social à Libreville.

Une assemblée extraordinaire, qui s'est tenue à la suite, a autorisé le conseil à porter le capital social, en une ou plusieurs fois, de 3 à 6 millions. Pour la réalisation de cette augmentation de capital, les actionnaires ont renoncé à leur droit de préférence au profit de la Société des plantations réunies de l'Ouest-Africain et de MM. Labat et Sterlin, ce qui permettra à la société d'assurer la rémunération du concours apporté par les Plantations réunies (PROA) et MM. Labat et Sterlin.

Agricole du Gabon
(*Le Journal des débats*, 11 août 1928)

Les bénéfices de cette société, pour l'exercice au 30 juin 1928, étant en notable augmentation, il sera réparti un dividende de 15 francs contre rien l'an dernier.

Société agricole du Gabon
(*La Journée industrielle*, 29 novembre 1928)

Les comptes de l'exercice 1927-1928, clos le 30 juin dernier, qui seront soumis à l'assemblée ordinaire du 12 décembre, font apparaître un chiffre de produits bruts d'exploitation de 2.500.095 fr., dont 2.173.815 fr. pour l'exploitation forestière et 326.280 fr. pour l'exploitation agricole.

Après déduction des frais généraux et compte tenu du report antérieur, le solde disponible ressort à 1.069 674 fr.

Le conseil proposera la répartition de 15 fr. par action contre rien précédemment.

1928-1929 : PRISE DE PARTICIPATION DANS LA
SOCIÉTÉ DES BOIS DU GABON

Agricole du Gabon
(*Le Temps*, 8 avril 1929)

À partir du lundi 8 avril 1929, les 30,000 actions nouvelles de cette société, n° 30.001 à 60.000, seront inscrites à la cote sous la même rubrique que les actions anciennes.

Agricole du Gabon
(*Le Journal des débats*, 31 octobre 1929)

Les comptes de l'exercice 1928-1929, qui seront soumis à l'assemblée ordinaire du 12 novembre, font ressortir un bénéfice net de 452.682 fr., contre 987.018 fr. l'an dernier ; le solde disponible est de 747.238 fr., contre 1.069.674 fr. ; le dividende proposé est de 10 fr., contre 15 francs.

Le conseil proposera de ramener le dividende de 15 à 10 francs.

Agricole du Gabon
(*Le Journal des débats*, 14 novembre 1929)

L'assemblée ordinaire tenue le 12 courant a approuvé les comptes de l'exercice 1928-1929, faisant ressortir un solde bénéficiaire de 452.682 fr., auquel vient s'ajouter le report antérieur de 294.556 francs. Le dividende a été fixé à 10 francs brut par action, payable le 15 janvier 1930.

AGRICOLE DU GABON
(*Le Journal des débats*, 30 novembre 1930)

Les résultats de l'exercice au 30 juin dernier se traduisent par un bénéfice net de 716.125 francs contre 452.682 francs. Le solde disponible, s'établit à 833.725 francs contre 747.238. francs.

Le maintien du dividende à 10 francs par action serait envisagé.

Agricole du Gabon
(*Les Annales coloniales*, 31 janvier 1931)

L'assemblée ordinaire du 28 janvier a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1930, qui se traduit par un bénéfice net de 716.125 fr., soit, y compris le report à

nouveau précédent de 117.599 fr., un solde disponible de 833.725 fr., réparti comme suit : Réserve légale : 35.806 fr. ; Intérêt statutaire de 6 %, ; 300.000 fr., au conseil, 32.034 fr., superdividende de 4 %, 240.000 francs ; report à nouveau, 165.887 francs.

La nomination d'administrateur de M. Jean Hublin a été ratifiée ; M. Georges Guibert, administrateur sortant, a été réélu.

La production de l'exercice a atteint 4.284 t. d'okoumé, en augmentation sur le précédent, légèrement supérieure à 3.000 t., mais inférieure aux 6.000 tonnes prévues.

Au cours de l'exercice en cours, les embarquements ont atteint 1.715 tonnes.

L'exploitation agricole est limitée aux travaux d'entretien. Les plantations exploitées ont produit 73.639 kg d'huile de palme, 20.632 kg de palmistes, 27.720 kg de cacao et 7.900 kg de café.

En cours d'exercice, la société a pris une participation de 6 millions dans la Société des Bois du Gabon, participation qui lui a rapporté un dividende de 1.444.000 fr., mais par suite de cette acquisition, la société était débitrice de 3.997.682 fr. vis-à-vis de la nouvelle Compagnie française de Kong*. Celle-ci a racheté la dite participation aux conditions qu'elle [*sic : auxquelles elle*] avait été acquise.

RADIATIONS

(*Le Journal des finances*, 18 décembre 1931)

À partir du 15 décembre 1931, les valeurs suivantes cesseront de figurer à la Cote du marché en banque :

Actions privilégiées Compagnie des affréteurs français. — Actions l'Électrification (Établissements L. Guillot et Cie). — Actions Compagnie des Sources réputées des bassins de Vichy et Vals. — Actions « B » Société lorraine d'étirages et de tubes. — Actions et parts Graphites de la Sahanavo. — [Actions Société agricole du Gabon](#). — Actions W. G. Hale et Cie. — Actions de jouissance Maison Agnès. — Actions ordinaires et de préférence Caisse commerciale et industrielle de Paris. — Actions Comptoirs généraux de participations.

1932 (janvier) : [Nouvelle Compagnie française de Kong](#) en liquidation judiciaire (c'est-à-dire sous administration judiciaire)

SOCIÉTÉ AGRICOLE DU GABON

(*Le Journal des débats*, 2 mars 1932)

Les comptes du dernier exercice, qui seront présentés à l'assemblée du 15 mars, font apparaître, après un amortissement de 250.000 francs pour créances douteuses, une perte nette de 1.389.207 francs, contre un bénéfice de 716.125 francs pour l'exercice précédent.

Compte tenu du report antérieur, le bilan présente une balance déficitaire de 1.223.420 francs. Le déficit de l'exploitation forestière s'est élevé à 504.292 francs, contre un bénéfice de 1.693.972 francs, et celui de l'exploitation agricole à 145.634 francs, contre un bénéfice de 214.126 francs.

Société agricole du Gabon
(*Les Annales coloniales*, 21 mai 1932)

L'assemblée ordinaire des actionnaires du 18 mai a approuvé les comptes de l'exercice 1930-31, clos le 80 juin, se soldant par une perte de 1.389.307 fr. 76, s'appliquant pour 504.892 francs à l'exploitation du secteur forestier et pour 145.634 francs aux exploitations agricoles.

L'assemblée a voté l'annulation du dividende de 10 francs qui avait été voté par l'assemblée ordinaire du 28 janvier 1931 au titre de l'exercice 1929-30 et dont la mise en paiement avait été réservée, cette annulation entraînant celle des tantièmes statutaires aux administrateurs qui n'ont pas été perçus.

SOCIÉTÉ AGRICOLE DU GABON
(*Le Journal des débats*, 1^{er} janvier 1933)

L'assemblée ordinaire du 30 décembre a approuvé les comptes de l'exercice 1931-1932, faisant ressortir une perte de 952.765 francs qui s'ajoute au report débiteur antérieur de 1.223.420 fr. La prime sur augmentation de capital, se montant à 404.134 fr., a été affectée à l'amortissement partiel de cette perte.

AGRICOLE DU GABON
(*Le Journal des débats*, 27 septembre 1933)

L'assemblée extraordinaire tenue le 22 septembre a décidé de ramener le capital de 6 à 4 millions.

L'opération aura lieu par l'échange de 4 actions anciennes contre 3 actions nouvelles.

MÉRITE AGRICOLE
Promotion normale du 1^{er} janvier 1934
AU TITRE DE L'ALGÉRIE, TUNISIE, COLONIES, PAYS DE PROTECTORAT
(*JORF*, 30 mars 1934, p. 865-867)

Grade de chevalier
Lavignotte (Pierre-Henri), agent de la Société agricole à Samkita (Gabon).

Société agricole du Gabon
(*L'Information financière, économique et politique*, 19 mai 1934)

Les actionnaires, réunis le 17 mai en assemblée ordinaire, sous la présidence de M. Misraki, ont approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1933 d'une durée exceptionnelle de dix-huit mois.

Au cours de cet exercice, le produit brut de l'exploitation forestière et agricole s'est élevé à 3.220 476 fr. 45 Compte tenu des frais généraux, agios et intérêts, et après

déduction du reliquat non amorti des pertes antérieures, le solde créditeur du compte de profits et pertes s'établit à 2.039.056 fr. 65.

Le dividende a été fixé à 9 fr., payable à partir du 15 juin sous déduction de l'impôt de 4 % en vigueur en A E. F.

L'assemblée a ratifié la nomination M. Yves Sterlin comme administrateur Elle a réélu MM. Georges Gulbert et Charles Cahveret [Vacheret], administrateurs sortants.

La production totale s'est élevée, au cours des dix-huit mois de l'exercice écoulé, à 14 186 tonnes d'okoumé qui ont été réalisées pour une valeur globale de 7.840.567 fr., soit un prix de vente moyen de 552 fr 68 la tonne. L'exploitation agricole a apporté à la Société d'appréciables avantages par les facilités qu'elle donne, tant au point de vue des ressources vivrières qu'en ce qui concerne l'utilisation rationnelle de la main-d'œuvre : cette branche semble d'ailleurs, dit le conseil dans son rapport, appelée à donner des résultats plus substantiels par la suite, avec la prochaine entrée en production des plantation» caféières.

En cours d'exercice, la Société a acquis la pleine propriété du domaine agricole de Kango-Luna et la presque totalité des actions de la [Société de la Haute-Bokoué](#).

Agricole du Gabon
(*Le Journal des débats*, 25 janvier 1935)

Une assemblée extraordinaire va être convoquée pour le 18 février à l'effet de statuer sur une proposition de remboursement de capital. Celui-ci est actuellement fixé à 4.500.000 fr., divisé en 45.000 actions de 100 fr.

AGRICOLE DU GABON
(*Le Journal des débats*, 5 avril 1935)

Bénéfice net de 1934 1.847.308 fr. contre 2.039-056 fr. Le conseil proposera un dividende de 6 fr. et un remboursement de capital de 10 francs.



Coll. Serge Volper

SOCIÉTÉ AGRICOLE DU GABON
Société anonyme au capital de 4.500.000 fr.
divisé en 45.000 actions de 100 fr. chacune

Statuts déposés en l'étude de M^e Revel, notaire à Paris.

Actions ordinaires nouvelles exonérées du droit de timbre, émises en remplacement d'actions anciennes timbrées au comptant. Avis inséré au *Journal officiel de l'Afrique équatoriale française* du 1^{er} mars 1934.

PREMIER AMORTISSEMENT
DU CAPITAL DE
DIX FRANCS
EFFECTUÉ

(Délibération de l'assemblée générale
ordinaire du 30 avril 1935)

Siège social à Libreville (Gabon)

ACTION DE 100 FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée
Un administrateur (à gauche) : ?
Par délégation du conseil d'administration (à droite) : ?
Imp. FANO-EMONET, Paris

Société agricole du Gabon
(*Les Annales coloniales*, 9 juin 1936)

L'assemblée ordinaire du 30 avril a approuvé les comptes de l'exercice 1935 qui se soldent par un bénéfice net de 903.914 francs 59 auquel vient s'ajouter le report antérieur de 1.365.341 fr. 99, ce qui donne un total disponible de 2.269.256 fr. 58.

Le dividende a été fixé à 12 fr. par action ; il sera mis en paiement à partir du 15 juin prochain sous déduction des impôts.

Il a été reporté à nouveau une somme de 1.622.488 fr. 97.

MM. Maurice Mizraki et Yves Sterlin, administrateurs sortants, ont été réélus.

Le rapport du conseil souligne les difficultés survenues sur le marché de l'okoumé, plus particulièrement au cours du second semestre de l'année 1935, et des mesures administratives qui en ont été la conséquence, mesures qui se sont traduites, notamment, par une réduction du contingentement attribué aux producteurs d'okoumé. Cette réduction du contingentement s'est élevée à 30 % pour le second semestre.

Il convient de préciser que cette situation provient bien moins de la crise elle-même que des complications d'ordre commercial et monétaire survenues entre la France et l'Allemagne, ce dernier pays constituant, comme on sait, un débouché primordial pour le marché de l'okoumé. Les exportations totales d'okoumé du Gabon se sont élevées, en 1935, à 318.410 tonnes contre 331.823 en 1934, alors que les arrivages effectifs ont dépassé 340.000 tonnes ; cette différence avec le chiffre exporté provient d'un décalage des navires, les sorties de décembre 1934 (30.000 tonnes) n'étant arrivées qu'en 1935, alors que les exportations de décembre 1935 (20.000 tonnes) n'arriveront qu'au début de 1936.

Grâce à la bonne situation de sa trésorerie qui lui permettait de supporter de longs délais pour l'encaissement de ses livraisons, la société a pu continuer à vendre la majeure partie de sa production dans les meilleures conditions possibles et elle a ainsi pu conserver une clientèle qui a toujours particulièrement apprécié son marteau, c'est-à-dire l'excellente qualité de la préparation de ses bois.

Au point de vue agricole, la société a poursuivi ses travaux sur la plantation de caféiers d'Assuku. Elle va procéder à une demande de constat de mise en valeur de 50 hectares, ce qui portera la superficie totale de ce domaine à 288 hectares. Elle a actuellement en pépinière 80.000 plants de caféiers qui lui permettront de faire face à la rénovation de certaines parcelles. Elle a en outre, préparé le terrain et planté 5.125 bananiers pour l'alimentation des manœuvres. Dans la palmeraie de Luna, dont la superficie est de 1.075 hectares, ses palmiers à huile ont produit 1.057.440 kg de régimes qui ont fourni 71.380 kg d'huile de palme et 10.228 kg de palmistes. En raison de la hausse sensible de l'huile de palme et des palmistes, et de l'intérêt nouveau que présente ainsi cette production, la société a commandé un nouveau matériel susceptible d'améliorer considérablement le rendement des presses à huile, tout en apportant une économie appréciable de main-d'œuvre. Enfin, elle a poursuivi la mise en valeur du domaine de Luna, en aménageant, dans sa partie Nord, 200 hectares de palmeraie, ce qui porte actuellement à 400 hectares la partie de palmeraie effectivement en

exploitation. Elle a dû établir en même temps 1.700 mètres de voie Decauville pour faciliter le transport des régimes de palme.

Société agricole du Gabon
(*Les Annales coloniales*, 28 mai 1937)

L'assemblée ordinaire du 21 mai 1937 présidée par M. Mizraki a approuvé les comptes de l'exercice 1936 qui se soldent par un bénéfice net de 911.940 fr. contre 903.914 fr. 59 pour l'année 1935. Compte tenu du reliquat antérieur, le total disponible se chiffre par 2.534.429 fr. 37 au lieu de 2.269.256 fr. 58 précédemment.

Le dividende a été fixé à 12 fr. par action et sera payable, sous déduction des impôts en vigueur en Afrique équatoriale française à partir du 15 juin. Une somme de 1.886.498 a été reportée à nouveau.

Le rapport du conseil signale que le chiffre des bénéfices de 1936 présente un caractère d'autant plus satisfaisant qu'il correspond à un chiffre total de ventes de 6.983 tonnes d'okoumé, tant pour les bois provenant de la Société de la Haute-Bokoué que pour ceux des propres chantiers de la société, au lieu de 8.091 tonnes en 1935. Le conseil indique que la diminution de la production est exclusivement due aux mesures de contingentement qui ont été prises par l'Administration et qui rendent momentanément stériles tous les efforts qui avaient été réalisés au cours des années précédentes en vue du développement des moyens d'action.

Le rapport ajoute que l'année 1936 a pleinement confirmé la conclusion du dernier rapport en ce qui concerne la situation du marché de l'okoumé. Grâce à l'aisance de sa trésorerie, la société a pu continuer à traiter avec la clientèle qu'elle possède en Allemagne et ce à son entière satisfaction.

Au point de vue commercial, les stocks d'okoumé, qui atteignaient encore en France 35.000 tonnes en janvier 1930, se sont trouvés presque entièrement résorbés dès le début de juillet. Les cours, qui oscillaient dans le premier semestre entre 550 et 600 francs. sont montés à 700 francs la tonne au mois de septembre et se sont maintenus aux environs de ce niveau jusqu'à la fin de l'année. Sur le marché allemand, la situation n'est pas moins favorable qu'en France. La consommation effective a été de l'ordre de 260.000 tonnes. Ce chiffre accuse une augmentation d'environ 15 % sur l'année passée et encore ce tonnage n'a-t-il répondu qu'incomplètement à la demande d'okoumé, mais les possibilités de ventes en Allemagne sont conditionnées par le problème monétaire.

Enfin le rapport mentionne qu'au point de vue agricole, la société a continué les travaux d'entretien et d'aménagement des plantations d'Assuku et quelle estime qu'en 1938-1939, un total de 86.000 caféiers seront susceptibles d'entrer en rapport.

Société agricole du Gabon
(*Les Annales coloniales*, 9 mai 1938)

L'assemblée ordinaire tenue le 27 avril sous la présidence de M. Maurice Mizraki a approuvé à l'unanimité les comptes de l'exercice 1937, qui se soldent par un bénéfice net de 1.827.353 fr. En tenant compte du reliquat antérieur, le solde disponible ressort à 3.713.851 fr. Le dividende a été fixé à 22 fr. brut par action sur lequel un acompte de 10 fr. net a déjà été payé le 15 novembre dernier. Il reste donc à distribuer un solde de dividende de 12 fr., qui sera mis en paiement sous déduction des impôts à partir du 15

mai prochain. L'assemblée a réélu MM. Jean-Baptiste Dagouret, René Labat et René Lemaître, administrateurs sortants.

Le rapport déclare que les résultats de l'exercice 1937 correspondent à un tonnage vendu de 10.245 tonnes, chiffre comprenant à la fois les bois des propres exploitations de la société et ceux cédés par la Société de la Haute-Bokoué, alors que, l'an dernier, le chiffre total des ventes n'avait atteint que 6.983 tonnes d'okoumé. Cette augmentation du tonnage vendu, qui a coïncidé avec une situation favorable du marché de l'okoumé, tant en France qu'en Allemagne, explique la forte progression des bénéfices en 1937. Le rapport signale, d'autre part, que, malgré tous les efforts de la société en vue de comprimer ses frais d'exploitation, ceux-ci ont augmenté dans des proportions sensibles, représentant 33 % de hausse pour les salaires indigènes et environ 30 % pour les ravitaillements en vivres et le matériel nécessaire aux chantiers.

Par ailleurs, il faut tenir compte de l'aggravation des charges administratives, notamment des droits de sortie qui viennent d'être portés de 40 à 75 francs par tonne.

Les expéditions d'okoumé du Gabon se sont élevées à un total de 399.000 tonnes, contre 278.000 tonnes, soit une augmentation de 121.000 tonnes. La consommation étant loin d'avoir progressé parallèlement, les stocks en fin 1937 dépassaient 100.000 tonnes et se trouvaient presque entièrement, constitués en Allemagne.

Au point de vue agricole, les travaux d'amélioration des plantations d'Assuku et de Luna ont suivi leur cours. Sur la palmeraie de Lupa, la société a continué son programme de régénération et elle a mis 30.000 pieds de palmiers à huile oveis en terre et, seules, les difficultés de se procurer des graines d'oveis l'ont empêchée d'intensifier davantage ces travaux.

Société agricole du Gabon
(*L'Information financière, économique et politique*, 16 mai 1939)

Du fait de la crise qui sévit sur le marché de l'okoumé, le produit des exploitations forestières et agricoles ne s'est élevé en 1937 qu'à 695.691 francs contre 2.429.333 fr. pour l'exercice précédent. Il s'y ajoute 68.921 fr. de profits divers contre 186.779 fr. Déduction faite des frais généraux qui se sont élevés à 545.628 fr. contre 604.978 fr., et après affectation de 131.309 fr., contre 150.000 francs, aux amortissements sur matériel, il reste un solde créditeur de 44.073 francs contre 1.827.353 fr. Ce solde s'ajoute au report antérieur pour donner un total de 2.558.101 fr. Il n'y aura pas de dividende contre 22 fr. en 1937.

.....

AEC 1951-511 — Société agricole du Gabon (S.A.G.)
Siège social : 41, avenue Montaigne, PARIS (8^e).
Capital. — Société anon. mars 1909 actuellement au capital de 18.920.000 fr.
Dividendes : 1947, 10 fr., 1948, néant
Objet. — Exploitations forestières au Gabon.
Exp. — Okoumé et bois divers.
Conseil. — MM. ???, présid.-dir. gén. ; Y. (d'Ancy) de Lanjamet [Bq de Bretagne], M[aurice] Auvray, J.-B. Dagouret, P. Dutheil, G[eorges] Guibert, R. Lemaître [Kong], Ch. Vacheret.

AGRICOLE DU GABON

(L'Information financière, économique et politique, 30 mai 1952)

L'assemblée ordinaire du 28 mai a approuvé les comptes de 1951, se soldant par un bénéfice net de 38.789.103 francs et fixé le dividende à 50 francs brut par action ancienne.

L'assemblée extraordinaire qui devait se tenir ensuite a été reportée, faute de quorum, au 3 juillet.

SOCIÉTÉ AGRICOLE DU GABON

(L'Information financière, économique et politique, 10 juin 1953)

Perte de l'exercice 1952 : 562.787 fr. contre un bénéfice de 38.789.403 fr. en 1951. Dividende proposé par prélèvement sur les bénéfices reportés (qui atteignaient à fin 1951 5 millions 100.133 fr.) : 150 fr. brut par action de 2.500 fr. et 6 fr. (contre 50 fr.) par action de 100 fr. Les actions nouvelles émises en février 1952 portent jouissance du 1^{er} janvier.

SOCIÉTÉ AGRICOLE DU GABON

(L'Information financière, économique et politique, 3 juin 1954)

Le bénéfice net de l'exercice 1953; ressort à 19.390.806 fr. contre une perte de 562.787 fr. en 1952. Le conseil proposera la répartition d'un dividende de 820 francs net.

L'an dernier, il avait été distribué 150 francs brut par action de 2.500 francs, grâce à un prélèvement sur les bénéfices reportés.

Le bénéfice net s'entend après affectation de 19.501.409 francs contre 14.552.126 fr. aux amortissements et de 3 millions (contre rien) à la provision pour impôt.

SOCIÉTÉ AGRICOLE DU GABON

[Desfossés 1956/1766]

Labat (René), 1766 (pdg Sté agric. du Gabon), 1849 (Sofrali).
Amar (A[ndré])[^o/_{oo}][Fr.-américaine de bq], 1766 (Agricole Gabon).
Lanjamet (Y. d'Ancy de)[Rennes][Bq de Bretagne], 1766 (Agricole Gabon), 1784 (PROA).
Dagouret (J.-B.)[anc. adM. Kong, adM. Un. forest. Ogooué], 1766 (Agricole Gabon).
Dutheil (P.), 1766 (Agricole Gabon), 1779 (Kong), 1784 (PROA).
Guibert (Georges)[^x/_{oo}], 1766 (Agricole Gabon), 1784 (PROA), 1797 (pdg Plant. Élima).
Auvray (Maurice)[ép. Dlle de Guercheville], 1766 (Agricole Gabon), 1779 (Kong).
Merle (Mathieu), 1766 (Agricole Gabon), 1779 (Kong), 1784 (ad PROA).
Bos (Pierre)[^o/_{oo}][v.-pdt délégué Socopao (SCAC)], 1766 (Sté agric. du Gabon), 1779 (Nouvelle Cie française de Kong), 1782 (Cie pastorale africaine).
Ganay (François de)[1904-1984][Fils de Jean et de Berthe de Béhague. AdM. Cie nationale de constructions aéronautiques (1935) et du Vel d'hiv], 1766 (Agricole Gabon), 2128 (Soc. du Louvre), 2150 (France-Mode).
Sterlin (Y.), 1766 (Agricole Gabon).
Vacheret (Charles)[pdt-dir. Un. forest. Ogooué], 1766 (Agricole Gabon), 1779 (pdg Kong).

Leroux (M.), 1766 (secr. gén. Agricole Gabon).

Commissaires aux comptes :
 Leseurre (A.), 1766 (comM. cptes Agricole Gabon), 1779 (comM. cptes Kong).
 Dufat (G.), 1650 (comM. cptes Éts R. Gonfreville), 1766 (comM. cptes Agricole Gabon), 1783 (comM. cptes Plantations et palmeraies de l'Ogooué).

Siège social : Paris, 41, avenue Montaigne. Tél. : ELY. 07-37.

Constitution: Société anonyme française, constituée le 3 avril 1909 sous le nom de société des plantations d'Assuku, pour une durée de 50 ans. L'assemblée du 6 mai 1927 a donné la dénomination actuelle. L'assemblée du 29 novembre 1955 a décidé de proroger jusqu'au 2 avril 2058 la durée de la société.

Objet : exploitations forestières (okoumé), au Gabon.

Capital social : 37.840.000 fr. en 15.136 actions de 2.500 fr. A l'origine, 500.000 fr., ramené en 1913 à 250.000 fr. par échange de deux actions contre une nouvelle, porté à 900.000 fr. ; à 3 millions en mai 1927 et en 1928 à 6 millions, ramené en 1933 à 4.500.000 fr. par l'échange de 4 actions anciennes contre 3 nouvelles. Les actions ont été amorties en 1935 de 10 fr. par titre. Porté en 1946 à 4.730.000 fr. pour règlement de l'impôt de solidarité nationale. Porté en 1948 à 14.190.000 fr. par l'émission à 125 fr. de 94.600 actions de 100 fr. (2 nouvelles pour 1 ancienne). Porté en 1950 à 18.920.000 fr. par émission à 125 fr. de 47.300 actions nouvelles, jouissance 1^{er} janvier 1950 (1 pour 3). Porté en 1951 à 37.840.000 fr. par émission à 125 fr. de 189.200 actions de 100 fr.

Regroupement en actions de 2.500 fr. à partir du 3 novembre 1952.

Assemblée générale : Avant fin juin.

Répartition des bénéfices : 5 % à la réserve légale, 6 % d'intérêt aux actions ; sur le surplus : prélèvements facultatifs en faveur des fonds de prévoyance et d'amortissement du capital ; 10 % au conseil d'administration. Le solde aux actions.

Liquidation : 10 % au conseil, 90 % aux actions.

Service financier : Banque commerciale africaine, Banque de l'Afrique occidentale, Société franco-américaine de banque [future Discount Bank].

Transferts : Banque commerciale africaine.

en milliers de fr.	Bénéfice nets	Dividende total
1943	- 238	—
1944	- 330	—
1945	239	—
1946	2.020	646
1947	1.483	592
1948	2.292	—
1949	282	—
1950	- 3.983	—
1951	38.789	13.096
1952	- 563	2.270
1953	19.391	16.314
1954	18.893	16.564
1955 (30 sept.)	—	—

SOCIÉTÉ AGRICOLE DU GABON
 (L'Information financière, économique et politique, 1^{er} juin 1956)

Le bénéfice net de l'exercice clos au 31 décembre 1955 s'élève à 35.332.382 francs contre 18.893.454 fr. en 1954. Le conseil proposera le maintien du dividende à 1.000 fr. brut par action

Bien que n'ayant pas encore obtenu l'autorisation de transfert, le conseil d'administration a décidé de mettre en paiement, sans plus attendre, le dividende de l'exercice 1954.

Le paiement aura donc lieu aux caisses habituelles, à partir du 18 juin, à raison de 19 fr. net contre remise du coupon n° 43 pour les actions de 500 fr. non encore regroupées et de 190 fr. net contre remise du coupon n° 1 pour les actions regroupées de 5.000 fr. nominal.

SOCIÉTÉ AGRICOLE DU GABON

(L'Information financière, économique et politique, 19 juin 1956)

Approbation des comptes de 1955. Bénéfice net, 35.332.382 fr. Dividende voté, 1.000 fr. brut.

SOCIÉTÉ AGRICOLE DU GABON

(L'Information financière, économique et politique, 6 juin 1957)

Bénéfice net : 43.405.000 francs contre 35 millions 332.382 francs. Dividende proposé à l'assemblée du 21 juin : 820 francs net par action, égal au précédent.

SOCIÉTÉ AGRICOLE DU GABON

(L'Information financière, économique et politique, 2 juillet 1958)

Approbation des comptes de 1957 par l'assemblée du 26 juin. Bénéfice : 46.279.638 fr. Dividende voté : 820 fr.

Who's who européen, 1967 :

BASTID Pierre Charles. Administrateur de sociétés. Né à Aurillac (Cantal) le 5.8.1898 [† Paris XVI^e, 9 mai 1979] P. : d'Henri, magistrat, et de Marie-Louise Ollivier. M. : le 5.5.1923 à Paris avec Hélène Lescuyer. Enf. : Pierre, Philippe et Hubert. Ét. : Éc. polytechn. Gr. univ. : lic. ès sc. Carr. : ing. T.P. de l'Indochine, dir. gén. Siam et Malaisie, dir. gén. des Étains et Wolfram du Tonkin [EWT*], prés. Assoc. des mines du Tonkin, ing.-conseil Banque de l'Indochine*, prés.-dir. gén. « Sogemiex », adM. Soc. immobilière Dong-Trieu*, Éts Eiffel*, [adM. Soc. agric. du Gabon](#), adM. « Études et exploitations minières de l'Indochine » [SEEMI*] [Cie du domaine de Kokumbo (Côte-d'Ivoire)]. Décor. : off. O. nat. Légion d'hon., cr. de guerre G.M. II, méd. de la Résistance. Membre : Union interalliée. A. priv. : 36, rue La Fontaine, 75 Paris 16 ; prof. : 4, rue du Coq, 75 Paris 9 [= adr. Huta indemnités, Mielle-Labaste et Cie].



Coll. Serge Volper

SOCIÉTÉ AGRICOLE DU GABON
Société anonyme au capital de 37.840.000 fr.
divisé en 15.136 actions de 2.500 fr. chacune

Statuts déposés en l'étude de M^e Baron, notaire à Paris.

CAPITAL PORTÉ
de F. 378.400 à F. 382.150
divisé en 15.286 actions de F. 25
(Décision de l'assemblée générale extraordinaire
des 29 janvier et 26 septembre 1962)

Siège social : 41, avenue Montaigne, Paris
R. C. Seine 366.553 B
N° de réimmatriculation : 55 B 12.948

CERTIFICAT NOMINATIF D' ACTIONS DE 2.500 FRANCS
entièrement libérée
Paris, le 20 octobre 1966
Imp. FANO-EMONET - 4, Cité Griset, Paris